

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par D. VIALAS - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent excusé pour raison professionnelle : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

17. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 juin 2020 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

De prendre acte des décisions ci-après :

Date	N°	Désignation	Montant TTC
09/12/20	50	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER SAS CEJEGAD	540 €
09/12/20	51	Honoraires SCP DILLENSCHNEIDER DELMAS	720 €
11/12/20	52	Honoraires Anthony CANIEZ CHANARD	600 €

Il convient d'en prendre acte.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Prend acte des décisions ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

